



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Liste de diffusion : conseil exécutif, représentants des ligues régionales et des licenciés individuels

***Le présent compte-rendu a été adopté
au cours de l'assemblée générale du 13 mai 2023.***

ORDRE DU JOUR

Samedi 30 avril 2022

09h00 Accueil et émargement
10h00 Ouverture de l'assemblée générale
Election de la présidente de séance
Adoption du compte-rendu de l'AG du 24 février 2022

10h30-11h30 ATELIER 1

11h30 Rapport d'activité
12h30 Pause déjeuner
14h00 Rapport du haut conseil

14h30-16h00 TABLE RONDE SUR LE BENEVOLAT

16h00 Pause
16h15 Modifications règlementaires
16h35 Election partielle au conseil exécutif

17h00-18h00 ATELIER 2

18h00 Simplification administrative liée à
l'abonnement au magazine 100% BaD
19h00 Récompenses et hommages
19h30 Suspension de l'assemblée générale

Dimanche 1^{er} mai 2022

09h00 Reprise de l'assemblée générale

09h00 RESTITUTION ATELIER 1

09h30 Rapport du trésorier général : comptes
annuels 2021
Rapports des commissaires aux comptes
Approbation des comptes annuels 2021
Affectation du résultat de l'exercice
Quitus au trésorier général pour la gestion
des comptes
Rémunération des dirigeants

10h45 RESTITUTION ATELIER 2

11h15 Rapport du trésorier général : budget
prévisionnel 2022
Maintien des tarifs des licences, de
l'affiliation fédérale et du plafond des
cotisations locales pour la saison
2022/2023
Approbation du budget prévisionnel 2022

12h00 Questions diverses
12h30 Clôture de l'assemblée générale

En raison de la diffusion en direct de la finale du double mixte aux Championnats d'Europe, le déroulement de l'assemblée générale a été adapté.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

PARTICIPATION

Ligues régionales

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Ile-de-France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Nouvelle-Calédonie, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil exécutif

Présents : Audrey Baron, Sylvain Benaïn, Cyrille Berton, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Agnès Chacun, Eric Charnier, Pascal Couvineau, Sarah Grammatyka, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Julien Laffay, Laurence Le Couedic, Mathieu Marie, Yohan Penel

Excusée : Malice Devergies, Julie Grall, Henri Guermont, Capucine Parot

Haut conseil

Christophe Chenut, Frédéric Dumont

Membres d'honneur

Présents : Jean-François Aninat (vice-président d'honneur), Pierre Chatellier (vice-président d'honneur), Paul-André Tramier (président d'honneur)

Excusés : Hélène Bussolino, Michel Deschamp (vice-président d'honneur), Raymond Hermier, Bruno Lafitte.

Equipe opérationnelle

Céline Berton (directrice administrative et financière), Pascal Bildstein (directeur Communication, Marketing, Événementiel), Olivier Bime (responsable Territoires), Pascal Candelle, Jérôme Careil (DTN), Nicolas Catterou, Sophie Chevalley, Emilie Coconnier (responsable administrative), Alexandre Komilkiw (responsable Vie sportive), Ludivine Lattat, Vincent Legras, Karine Lévêque, Camille Montigny, Sébastien Motard, Audrey Poupard (service civique AFB), Pauline Pen, Marie Reintaux, Hugues Relier (directeur Performance sociale), Eric Salanoubat (directeur général), Vincent Vanhulle (responsable Emploi & Formation)

Invités

Benoît Ravier (CSOE), Alexandre de Froissard (CAC)



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Journée 1 : samedi 30 avril 2022

Quorum AGO samedi 30 avril 2022

Le quorum nécessaire pour permettre à l'assemblée générale de délibérer valablement est de 25% des voix soit 145,75 voix.

Nombre de délégués présents : 79/137

Nombre de délégués présents ou représentés : 112/137

Nombre de voix présentes : 491/583 dont 33 procurations représentant 125 voix

Le nombre de voix présentes étant de 491, soit 84,21%, le quorum permettant à l'assemblée générale de délibérer valablement est atteint.

Introduction

Le président, Yohan Penel, souhaite la bienvenue et remercie l'ensemble des populations présentes à cette première assemblée générale en présentiel depuis 2019 en raison de la crise sanitaire.

Il souhaite à tous un moment agréable et constructif, agrémenté de la diffusion en direct de la finale du match de double mixte des Championnats d'Europe à Madrid où la France sera représentée par Delphine Delrue et Thom Gicquel.

Le président présente l'ordre du jour de cette assemblée, légèrement modifié en raison de la diffusion de ce match, de la venue de la présidente du CNOSF, Brigitte Henriques, ainsi que de trois intervenants dans le cadre d'une table ronde pour aborder une thématique capitale, cruciale et critique sur le thème du bénévolat, un enjeu majeur de l'avenir du badminton et ensuite activer les bons leviers.

Ce temps démocratique qu'est l'assemblée générale est indispensable à une époque où les outils démocratiques s'essouffent, pour débattre, pour partager ce qui a été réussi et ce qui n'a pas marché.

Nouveautés cette année :

- Un nouveau format pour le rapport d'activités,
- Un nouveau format d'ateliers participatifs, moins descendant, s'appuyant sur les retours des territoires afin de réfléchir à deux thématiques structurantes qui marqueront le début de nouveaux chantiers : le projet associatif et l'organisation territoriale.

Une autre étape importante aura lieu dimanche matin avec la validation finale d'une projection ambitieuse en termes de ressources humaines et financières sur l'olympiade suite à la présentation lors de l'AG de février dernier. Le président remercie les trésoriers pour la tournée des territoires effectuée afin d'apporter tout l'éclairage nécessaire sur cette projection budgétaire.

Le président indique qu'une captation de cette assemblée générale est en cours et sera diffusée en replay à l'ensemble des licenciés, dans la continuité des précédentes lors de cette olympiade.

Yohan Penel précise que la fédération a fait le choix de convier des invités exceptionnels à chaque assemblée générale, avec l'intervention de la Ministre des Sports l'an dernier, la présence de la présidente du CNOSF cette année et la prévision de la venue de la présidente du CPSF en 2023.

Suite à des démissions au sein du conseil exécutif, des élections se tiendront en fin de journée – les candidatures, les motivations et les vidéos de trois minutes chacune des 5 candidats ont été envoyées.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Dans le prolongement du séminaire ultramarin depuis jeudi, la possibilité de temps d'échange importants sera donnée afin de se découvrir les uns les autres car il s'agit d'une première pour beaucoup. Le président remercie de leur présence les représentants des territoires ultramarins.

Également, un temps de recueillement avant le dîner pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Election de la présidente de séance

L'ensemble des votes de cette assemblée étant effectué au moyen de smartphones, le fonctionnement est préalablement expliqué aux délégués présents et un vote test a lieu. Il est précisé que les abstentions ne sont pas prises en compte dans les résultats.

Le président propose Sarah Grammatyka, secrétaire générale de la fédération, comme présidente de séance.

1/ La proposition d'élection de Sarah Grammatyka en tant que présidente de séance est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 105 votants – 456 voix totales, 418 voix exprimées

Pour : 393 / Contre : 25 / Abstentions : 18

La proposition est adoptée à la majorité (94%).

Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 24 février 2022

La présidente de séance, Sarah Grammatyka, remercie les votants de la confiance qui lui est accordée et de lui permettre d'animer cette assemblée générale. Elle remercie également les délégués de leur présence et de leur implication dans le badminton.

Aucune question ni remarque n'est émise sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 24 février 2022 proposé à l'adoption.

2/ La validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 24 février 2022 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 105 votants – 456 voix totales, 398 voix exprimées

Pour : 378 / Contre : 20 / Abstentions : 54

La proposition est adoptée à la majorité (95%).

Ce vote est suivi de la diffusion, en direct, de la finale du double mixte des Championnats d'Europe ; la France est représentée par la paire composée de Thom Gicquel et Delphine Delrue.

Atelier 1

Afin de donner à l'assemblée générale un caractère plus dynamique et interactif sur la forme des travaux, il est proposé deux ateliers pour amorcer les travaux autour de deux questions cruciales pour l'avenir de la fédération :

- Le projet de club qui peine à trouver sa place dans nos associations ce qui constitue un réel frein à leur développement, et par conséquent à celui de la FFBaD.
- L'organisation territoriale, avec en toile de fond la place des comités dans le système.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

78 représentants de ligues vont travailler en 5 groupes pour des échanges plus dynamiques en mélangeant les ligues d'appartenance. Chaque groupe est suivi par un animateur : Alexandre KOMILKIW, Olivier BIME, Vincent VANHULLE, Vincent LEGRAS et Hugues RELIER.

Atelier 1 : Le projet de club

Les questions :

- Quelles seraient les étapes d'un projet réussi ?
- Quels sont les freins au projet de club formalisé ?
- Quels sont les bénéfices d'un projet formalisé pour un club ?
- Quelle est la place des professionnels dans la construction et la mise en œuvre du projet ?

La restitution de cet atelier est effectuée par un consultant extérieur, Pierre Messerlin, et présentée le lendemain matin en plénière.

Rapport d'activités

Le lien de téléchargement du rapport d'activités numérique de la fédération été envoyé aux représentants des territoires par courriel.

Ce rapport d'activité sera présenté à trois voix par Jérôme Careil, le Directeur Technique National, Eric Salanoubat, le directeur général et Yohan Penel, le président, pour évoquer les différentes dimensions du fonctionnement de la fédération, tirer les enseignements d'une année de transition, et acter la projection ambitieuse que nous vous avons présentée en février dernier lors de notre assemblée générale extraordinaire.

Il est précisé que chacun des trois intervenants dispose de dix minutes, et que les questions seront posées à la reprise de l'assemblée générale, après le déjeuner.

Avant cela, une vidéo rétrospective de l'année 2021 est diffusée.

Présentation du rapport d'activité par Jérôme Careil

Le DTN rappelle qu'il s'est lancé dans cette aventure sur la base de ses convictions, de leur compatibilité avec le projet politique et du besoin de faire bouger les lignes avec des propositions, des changements issus de son poste précédent ou d'observations et d'échanges depuis des années.

Jérôme Careil explique sa volonté d'être un DTN « autrement » et d'impulser un nouveau fonctionnement, en interne comme avec les interlocuteurs, et une nouvelle relation. Pour cela, il a choisi de s'appuyer sur des personnes de confiance impliquants des choix RH forts, non sans conséquences, car beaucoup de nouveaux sur les missions avec une mise en place une peu plus longue que prévue.

Le DTN explique la découverte de son nouveau métier et la logique de la partie immergée de l'iceberg. Beaucoup de dossiers étaient ouverts et d'évolutions engagées, il était nécessaire d'en fermer et de construire un nouveau modèle avec l'arrivée du directeur général, Eric Salanoubat.

Deux axes forts : de nouvelles modalités de collaboration avec les territoires et la réorganisation de la performance sportive avec l'arrivée d'un directeur de la performance sportive, Thierry Soler et de Fernando Rivas en 2022.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Jérôme Careil fait le constat de « tout le monde veut du changement mais personne ne veut changer » et rappelle qu'il a assuré le rôle de directeur de la performance sportive et de sélectionneur pendant des mois, rôle pour lequel il n'était pas fait mais cela a permis de renouer avec l'ANS et d'obtenir le recrutement de Thierry Soler et de Fernando Rivas.

Si cela a été compliqué, cela a aussi été récompensé par les médailles obtenues aux Jeux Paralympiques.

Malgré les difficultés rencontrées et la notion de cap à garder, notamment sur la performance sportive, les transformations ont toutefois été mises en place et les grandes évolutions sont lancées.

Jérôme Careil conclut son intervention en remerciant le personnel du siège fédéral, ses collègues pour leur action et leur investissement depuis sa nomination, et plus particulièrement ceux qui l'ont soutenu, se sont lancés parfois dans l'inconnu avec lui et qui depuis se démènent pour que cette transformation prenne corps : Olivier Bime, Elisa Chanteur, Alexandre Komilkiw, Vincent Legras, Hervé Mitaty, et Vincent Vanhulle.

Le DTN demande à être jugé sur les résultats en 2024 et remercie les élus pour leur patience et leur confiance.

Présentation du rapport d'activités par Eric Salanoubat

Le directeur général précise qu'il ne va pas faire un rapport d'activité classique pour trois raisons : il s'agit d'être complémentaire avec les deux autres voix de la présentation, il n'est en poste à la fédération que depuis juin 2021 et n'est pas badiste ! Il choisit plutôt de présenter sa prise de fonction et son acculturation au badminton et de faire un rapport d'étonnement.

2021, une opportunité pour rebondir, agir et se développer. J'ai pris mes fonctions en juin 2021 et pris connaissance d'une situation, d'une histoire, d'une culture. Ce diagnostic, a eu pour but de mieux définir une trajectoire et la mise en œuvre du programme fédéral.

Le badminton présente de nombreuses qualités spécifiques (la mixité, l'accessibilité, etc.), une économie et des leviers de développement (équipements, structures privées, etc.). Le programme fédéral est innovant : concilier performance sportive et performance sociale, pour une fédération olympique et paralympique, paraît contradictoire et reste impactant. **C'est un beau challenge.**

Cependant, l'offre de pratique sportive au sein des clubs, n'est pas isolée.

Elle existe au milieu d'une offre florissante, concurrentielle, à destination d'une population très volatile. Elle doit s'adapter impérativement et rapidement. Le modèle associatif est remis en question et doit se transformer.

C'est ainsi, qu'au travers de mes expériences et réflexions, je perçois plusieurs points stratégiques pour réussir :

L'ambition et la fierté « d'être » le badminton en France. Créer une marque « France badminton », s'adresser à toutes celles et ceux qui aiment le badminton, valoriser nos services et savoir-faire, coopérer avec nos concurrents parce que nous sommes meilleurs et légitimes... Avoir de l'ambition et revendiquer d'être la fédération délégataire olympique, paralympique et dédiée badminton. **La seule qui crée des champions et championnes !**



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Choisir et assumer un positionnement. Une des richesses du badminton est qu'il attire aussi bien des compétiteurs que des non-compétiteurs. Avec sa simplicité de mise en œuvre, cela a sûrement permis de grandir rapidement. C'est peut-être, aujourd'hui, une faiblesse. Les clubs affiliés à la FFBaD doivent avoir **un projet structurant, professionnalisant et pérenne**, porté et accompagné par la fédération et ses organes déconcentrés. Cela n'est pas clair aujourd'hui. Cela demandera du courage, de l'ambition et des convictions.

Valoriser et s'appuyer sur le passé. La fédération a bénéficié de l'énergie, de l'engagement et des expériences de toutes celles et ceux qui ont construit ce qu'elle est aujourd'hui. À chaque instant, chaque personne agit, avec la volonté de bien faire. Le piège des gouvernances avec élections est souvent d'oublier le passé, de ne pas s'en inspirer, voire même le dénigrer. Nous devons, au contraire, valoriser un passé, une culture, un patrimoine sur lesquels nous appuyer, pour gagner en efficacité. **« Seul, on va plus vite, mais ensemble on va plus loin »**

La culture entrepreneuriale. C'est le piège du monde associatif. L'associatif n'interdit pas le bénéfice et l'investissement. L'élaboration de nos offres et services doit s'étudier autrement que, par le financement public. Cela demande une approche gestionnaire, une mesure des résultats, un suivi d'indicateurs, un retour sur investissement et la volonté de pérenniser nos actions. **Nous créons chaque jour de la valeur pour la société, nous sommes des « entrepreneurs associatifs ».**

L'action ou la réflexion. C'est le piège d'une fédération. Une tête de réseau associative, qui réfléchit, modélise, concerte, écoute, analyse, qui n'ose contraindre ou créer des déceptions, est vouée à l'inaction. Le manque d'impact dans le temps, qui sera par nature long, et le manque de résultats concrets, lui seront reprochés par la suite. (Il faut agir vite et fort, cela est illustré par nos prévisions budgétaires). **Aujourd'hui, l'action et le pragmatisme doivent l'emporter sur le questionnement ou l'analyse.**

La professionnalisation (fédération, ligues, comités, clubs). Le projet de club doit reposer sur deux piliers : **la pérennité de l'organisation et son modèle économique**. Ainsi la création d'emploi, le rôle des professionnels et des bénévoles doivent être clairement établis et partagés. Ne pas clarifier ces points engendre frustrations, inefficacité et aboutissent à l'échec. Les premiers à montrer l'exemple doivent être la fédération, les ligues et les comités.

Le développement et la croissance : « ne pas vouloir être meilleurs, c'est déjà cesser d'être bons ». Recruter, fidéliser les licenciés, avoir des montants de cotisation cohérents par rapport à la concurrence, valoriser la qualité de service proposé, convaincre les décideurs publics de nos forces, augmenter notre « part de marché » sur les installations sportives... sont aujourd'hui des leviers indispensables pour grandir et perdurer.

Présentation du rapport d'activités par Yohan Penel

Le président débute son intervention en remerciant le DG et le DTN puis explique que l'on aimerait ne retenir qu'une chose de 2021 : ce sont les sourires sur les podiums de Tokyo, des Championnats du Monde Vétérans et des 8 Nations.

Et pourtant, force est de constater que la crise sanitaire a encore occupé chacun d'entre nous toute l'année avec, en première victime, le bénévolat, à bout après une décennie de mutation des comportements. La seconde victime est la santé publique avec cette sédentarité qui, petit à petit, éteint la société.

Cela doit nous amener à une question simple dont la réponse ne l'est absolument pas : dans quelle société rêvons-nous de vivre et comment le badminton peut-il y contribuer ?



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Les badistes ont des attentes, les clubs ont potentiellement d'autres attentes, et la fédération doit porter une vision d'anticipation pour aller vers un avenir durable.

L'année 2021 était une année de rodage, après notre élection du 12 décembre 2020 : une année de transformation constituant la phase ingrate, la partie immergée de l'iceberg que personne ne voit. 2022 une année de montée en puissance pour qu'il y est du concret.

2021, une année riche sur le plan de la performance sportive : une belle équipe à l'encadrement, de beaux talents, une ambition confortée par les résultats obtenus mais cela prend du temps et les effets se feront sentir petit à petit.

Sur la performance sociale, le but est de donner un cadre nouveau et cohérent aux engagements sociétaux qui sont ceux de la FFBaD depuis plusieurs années. Le discours porté trouve un écho important au niveau institutionnel (ANS, IG, ANDES, ANDIIS, AMF, etc.).

L'organisation : le but n'est pas de changer pour changer, de faire table rase du passé mais de changer les hommes mais le fonctionnement et faire mieux. Le processus est long, trop de changements d'un coup déstabilisent une organisation et donnent l'impression que cela marche moins bien au début. Le but étant qu'à terme, on fonctionne tous ensemble de mieux en mieux, la fédération, les ligues, les comités, afin que les clubs soient de plus en plus bénéficiaires d'une politique à impact. La culture de projet est à renforcer même si elle était déjà présente.

➤ Le secteur « Vie Sportive » est la partie émergée de l'iceberg avec, entre autres :

- Le chantier du TOP 12, 1er chantier lancé de l'olympiade et à ce jour, non abouti
- Beaucoup d'attentes sur le classement et sur les offres de compétition

Mais dans un contexte d'instabilité politique (quatre démissions dont celle du vice-président de la Vie Sportive), il nous a fallu faire des choix et les signaux sont au rouge. Ce secteur va donc être renforcé sur le plan opérationnel.

➤ Sur le plan des finances, une année prudente et maîtrisée avec un fort soutien de l'Etat à hauteur de 4 741k€ (ANS-PSF, contrat de développement, contrat de performance, ESQ, fonds de solidarité, fonds de compensation à la perte de licences, aides à l'emploi, Pass'Sport).

➤ Le secteur Événementiel : une performance exceptionnelle avec l'organisation des YIFB et de trois championnats de France en trois semaines, avec trois territoires hautement mobilisés (Besançon, Annemasse et Mulhouse).

➤ Le secteur Emploi & Formation avec l'obtention de la certification Qualiopi obtenue brillamment, indispensable pour continuer à bénéficier des financements publics.

2021, ce sont aussi des tentatives de faire différemment : une volonté d'innover sur certains aspects : des vœux en live en janvier 2021, la diffusion en direct des AG, des invités d'honneur à chaque AG, une version animée du 100% BaD, un nouvel organigramme, un nouveau format du rapport d'activités et de nouveaux ateliers en AG, une tournée des trésoriers, le clip projet fédéral.

Le président tire son chapeau à tous les professionnels, salariés ou cadres d'Etat, qui ont vu arriver une équipe nouvelle avec beaucoup de motivation mais aussi avec beaucoup de choses à découvrir. Il les remercie, ainsi que l'assemblée pour la mansuétude dont ils ont fait preuve pour cette première année de mandat.

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

En 2022 :

- Des facteurs d'inquiétude :
 - La géopolitique (la situation en Afghanistan, la guerre en Ukraine...)
 - La xénophobie : 116 nationalités dans le bad français aujourd'hui, soit la moitié des nationalités sur terre
 - Une sortie d'élections présidentielles avec des fractures
 - Le sujet délicat du bénévolat
- Un programme d'investissement ambitieux en matière de ressources et d'actions sur les années à venir, une modernisation indispensable dans le cadre d'une démarche entrepreneuriale. Le président remercie à nouveau les trésoriers d'avoir fait la pédagogie et expliquer ce que souhaite faire la fédération de ce programme.
- Une communication à repenser pour mettre en valeur toutes les dimensions de notre sport, parler de l'humain, parler de la vie des clubs.
- De nouveaux outils structurants à construire pour les clubs.
- Les JOP 2024 : une opportunité unique de faire changer le regard de la société sur le badminton, avec un plan d'animation avant, pendant (un Club France aux dimensions exceptionnelles dans le Parc de la Villette) et après les Jeux (héritage).
- La réforme des textes fédéraux au regard de la loi 2 mars 2022 mais aussi pour afficher notre raison d'être, être en phase avec les enjeux de la décennie à venir, intégrer les modifications législatives.
- Un devoir de transparence relatif aux frais liés à l'activité en tant que président rémunéré, 31 473 € dont :
 - 27 249 € de rémunération (1 443 € net/mois)
 - 1 790 € de déplacements (transport, hébergement)
 - 1 297 € de restauration
 - 1 138 € de frais divers (téléphone, cocktails CDF, cadeaux)

Le président explique entendre les reproches de son omniprésence mais on lui a donné du temps et beaucoup d'énergie à dépenser pour représenter la FFBaD, incarner le projet fédéral, une rémunération à justifier, un temps dédié plus important mais des leçons à retenir.

Le président conclut son intervention sur ces mots :

« L'avenir est fait de promesses. Des promesses sportives, des promesses organisationnelles, des promesses institutionnelles, ... mais ce ne sont pas des promesses que vous attendez, ni que les clubs attendent, ce sont des actes, du concret qui améliore le quotidien des bénévoles et des professionnels, des outils qui les plongent dans une gestion moderne et ambitieuse de leur association, des outils qui leur permettent de fidéliser autant les non-compétiteurs que les compétiteurs, des outils qui leur permettent de créer des synergies et des partenariats locaux forts et durables, des outils qui font changer le regard de la société sur le badminton et sur les clubs.

C'est pour cela que nous sommes engagés au quotidien avec cette équipe fédérale avec notre motivation et parfois notre naïveté, notre maladresse mais toujours avec l'envie de bien faire, tous ensemble.

Cette assemblée doit marquer un nouveau départ, les briques sont posées et l'avenir se construira sur ces briques, humaines, opérationnelles et bénévoles, mais aussi sur un partage de la vision de l'avenir du badminton. La FFBaD est un paquebot entrepreneurial complexe à manœuvrer, mais ça n'est que tous ensemble que nous pourrons y parvenir, et ainsi concrétiser le potentiel du badminton français. »



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Temps d'échanges avec l'assemblée

Intervention n°1 (Nathalie Huet - PACA) : Pourquoi ne vote-t-on pas de rapport moral comme indiqué dans le point 3.1.2 des statuts ?

Réponse 1 (Yohan Penel) : Les statuts indiquent que l'assemblée entend le rapport moral et le rapport financier mais il n'est pas précisé qu'un vote doit avoir lieu sur le rapport moral. Il n'est pas écrit non plus que c'est le rapport moral du président. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un rapport à trois voix ; c'est donc le rapport d'activité dans sa globalité qui sera soumis à votre vote.

Intervention n°2 (Nathalie Huet – PACA) : Les statuts évoquent un rapport d'activité et un rapport moral, les deux doivent donc être votés.

Réponse 2 (Yohan Penel) : Il y avait des pratiques par le passé. Tout ce que nous avons dit ce matin sera consigné dans un seul document que je signerai et c'est ce rapport commun qui vous sera soumis.

Intervention n°3 (Nathalie Huet - PACA) : Une recherche sur Internet relatives aux associations indique que si le rapport moral du président est prévu dans les statuts, alors il est obligatoire.

Intervention n°4 (Pierre Vassal - CVDL) : Question à Jérôme Careil : tu nous as donné rendez-vous en 2024 afin de t'évaluer sur tes actions mais tu n'as pas donné de chiffres : as-tu un ordre d'idée sur des résultats concrets espérés ? chez les valides et en para-badminton ?

Réponse 4 (Jérôme Careil) : L'ordre de marche est la restructuration pour augmenter le niveau de performance jusqu'en 2024 et ainsi pouvoir attaquer la phase 2024-2028 en mode opérationnel. Les profils des joueurs valides et les statistiques nous conduisent plutôt à dire, qu'à part le double mixte, les critères de « médaillabilité » sont sur 2028.

Chez les joueurs para, c'est un peu différent : la 4^{ème} place obtenue en double dames à Tokyo, la catégorie concernée n'existera plus en 2024 mais d'autres catégories seront représentées dans lesquelles nous avons à ce jour des joueurs performants (Meril Loquette, Charles Noakes), il faudra voir comment cela évolue. Pour les médailles obtenues en simple homme et en double mixte, nous espérons, à minima, la même chose. Le plus compliqué étant pour les catégories en fauteuil car les joueurs ne sont pas regroupés sur un même pôle et la concurrence asiatique est hyper structurée.

Intervention n°5 (Christophe Faulmann - OCC) : Une remarque d'abord sur la phrase « tout le monde veut du changement mais personne ne veut changer » : je ne suis pas d'accord avec cela car, en Occitanie nous voulons changer, c'est le rythme du changement qui n'est pas adapté avec la réalité du terrain ; cela va parfois beaucoup trop vite et c'est compliqué pour nous avec les bénévoles.

Une question ensuite : les 246k€ évoqués dans le rapport d'activités ont été reversés aux territoires sous quelle forme ?

Réponse 5 (Yohan Penel) : ces 246k€ ont été réinvestis, correspondant à la ventilation d'une enveloppe de 10M€ que l'Etat a confié à l'ANS pour répartir entre les fédérations, avec l'association du CNOSF. Des montants d'enveloppe par fédération ont été attribués en fonction des pertes de licences liées à la crise sanitaire. A la FFBAD, cela a été répercuté sur la réduction de l'affiliation Club, investi dans la semaine du Bad, dans du matériel Air Badminton envoyé aux ligues et l'opération bénévoles.

Intervention n°6 (Nathalie Hubert - HDF) : Je m'exprime en tant que novice en matière d'assemblée générale mais j'ai perçu dans les différentes présentations certaines tensions au sein de la fédération : quelles sont-elles et qu'est-ce qui les crée, je ne sais pas mais pouvez-vous nous indiquer trois choses pour lesquelles vous êtes satisfaits et trois choses pour lesquelles il y a des tensions afin que ce soit un peu plus limpide pour nous qui ne sommes pas à l'intérieur ?



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Réponse 6 (Yohan Penel) : La première chose est de ne jamais être sourd à tout ce qui se dit. Les ressentis sont différents en fonction des personnes. Il y a beaucoup d'attentes légitimes envers la fédération car nous incarnons le badminton et l'on se doit de servir les clubs. Nous nous devons de réduire le fossé entre les clubs et la fédération.

Pour les trois choses positives, la première est que l'on est très fiers des recrutements effectués (dont deux sont autour de moi), on va chercher de la compétence, la deuxième est ce que portent les trésoriers, reposer des bases sur la gestion financière de la fédération (même si tout était sain à notre arrivée), il s'agit d'une nouvelle approche d'ingénierie financière et de partage. Enfin, la troisième chose positive est l'évolution de la culture globale du badminton. On commence à parler des actions menées par la fédération au sein des différentes instances institutionnelles.

Pour la partie négative, c'est d'abord que nous sommes dans l'urgence permanente. Ensuite c'est le faire-savoir : il nous appartient de communiquer sur les actions menées par la fédération, via les bons outils. Enfin, nous devons améliorer notre capacité à travailler tous ensemble en toute confiance.

Réponse 6 suite (Jérôme Careil) : Je poursuis sur la partie positive : avec les changements effectués au sein de l'équipe d'encadrement de la performance sportive, nous venons, aux yeux de l'ANS, de passer de la fédération qui était vue comme celle qui est incapable de faire des médailles (chez les valides) à celle qui met en place ce qu'attend l'ANS de toutes les fédérations. Il faut désormais construire là-dessus.

Intervention n°7 (Gaëtan Depaquis - Guyane) : Juste une remarque concernant une slide diffusée tout à l'heure sur laquelle ne figuraient pas les directeurs sportifs des TUM. Également, l'International de La Réunion a-t-il été pris en compte dans vos statistiques ?

Réponse 7 (Yohan Penel) : C'est un oubli de ma part, je présente mes excuses aux territoires ultramarins. Concernant l'International de la Réunion, il est bien comptabilisé dans les huit événements internationaux organisés par la France. L'année prochaine en comptera neuf avec l'organisation des championnats d'Europe par équipe mixte à Aire-sur-la-Lys.

Intervention n°8 (Christophe Faulmann - OCC) : Je m'étonne qu'il n'y ait pas de grosse compétition para badminton sur le territoire alors que c'est par ce biais que brille la discipline

Réponse 8 (Yohan Penel) : Vous avez un fervent promoteur du para-badminton au sein du conseil exécutif car Gilles Castillon évoque ce sujet à chaque réunion. Ce sujet figure dans la note du service événementiel mais la faisabilité doit être étudiée car le modèle économique est différent d'une compétition pour les valides. On le doit à nos athlètes mais la BWF a sorti un cahier des charges qui nous étrangle un peu. Nous avons cela à l'esprit à l'approche des Jeux mais les choses doivent avant tout être stabilisées.

Après ces échanges, la secrétaire générale de la fédération soumet au vote de l'assemblée générale l'approbation du rapport d'activité 2021.

3/ L'approbation du rapport d'activité 2021 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 109 votants – 476 voix totales, 416 voix exprimées

Pour : 315 / Contre : 101 / Abstentions : 55

La proposition est adoptée à la majorité (76%).

Intervention de la présidente du CNOSF, Brigitte Henriques

La présidente du CNOSF salue l'ensemble des populations représentées et dit son immense plaisir d'être présente à cette assemblée car il est nécessaire de rester connecté au terrain, au plus près des 150 000 clubs représentant le mouvement sportif.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Brigitte Henriques témoigne sa reconnaissance aux dirigeants, aux bénévoles et aux éducateurs des clubs pour leur engagement au service du sport, sans lesquels rien ne serait possible.

Au regard du rapport d'activités dont elle a pris connaissance, la présidente du CNOSF félicite Yohan Penel et ses équipes pour le travail effectué, elle-même ayant été élue en juin 2021, elle sait combien ce n'est pas simple et combien c'est long de se structurer.

Brigitte Henriques évoque ensuite les JOP de Paris 2024 et précise qu'au-delà de la joie de les accueillir et du bonheur qu'ils vont nous procurer, c'est une vraie responsabilité et pas uniquement une finalité. Des Jeux sont réussis si l'on performe et si l'on excelle dans l'organisation (un savoir-faire à la française reconnu unanimement) mais également si l'on arrive à embarquer et mobiliser l'ensemble des acteurs du monde sportif. L'héritage est aussi extrêmement important (que restera-t-il de ces Jeux ?) car la place du sport a besoin d'être renforcée.

La présidente fait ensuite un point sur la place du club, précise son importance dans la transmission de valeurs et redit le besoin de mieux reconnaître et accompagner les bénévoles.

Elle évoque la création du service aux membres au sein du CNOSF et du département des grandes causes nationales.

Enfin, Brigitte Henriques aborde le Pass'Sport, le renforcement du dispositif et le fonds de compensation puis clôture son intervention en insistant sur la nécessité de continuer à se battre pour que la place du sport soit encore mieux reconnue et que le sport soit considéré comme un investissement. Elle insiste aussi sur le rôle essentiel des éducateurs et des bénévoles dans le bien vivre ensemble dans les clubs.

La présidente remercie la fédération et ses représentants et souhaite à tous une bonne fin d'assemblée générale.

Rapport du haut conseil

Il est rappelé que le haut conseil est une instance nouvellement créée en septembre 2020 lors de la réforme des statuts.

En l'absence de Pierre-Emmanuel Panier, président du haut conseil, diffusion d'une vidéo du haut conseil. Le rapport complet a été transmis aux représentants des ligues en amont.

Deux membres du haut conseil sont toutefois présents à la tribune, Christophe Chenut, collègue des présidents de ligue, et Frédéric Dumont, collègue des présidents de comité. Ils répondent aux questions posées.

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022



Temps d'échanges avec l'assemblée

Frédéric Dumont sonde l'assemblée afin de savoir qui connaissait l'existence du haut conseil et qui savait à quoi sert le haut conseil avant cette présentation. Les réponses positives sont peu nombreuses, ce qui fait dire que cette instance manque d'exposition et de reconnaissance.

Frédéric Dumont présente les excuses du haut conseil à l'assemblée pour la transmission très tardive du rapport. Il incite très fortement les représentants à le lire et à poser leurs éventuelles questions sur l'adresse mail dédiée.

Le président, Yohan Penel, précise que le prochain numéro de 100% BaD à sortir comportera un dossier sur le haut conseil.

***Intervention n°1 (Matthieu Liverneaux - GEST) :** Est-il possible d'avoir des précisions sur les irrégularités, indiquées à la page 15 du rapport, relatives à la rémunération des dirigeants ?*

***Réponse 1 (Frédéric Dumont) :** A la lecture du résultat du vote sur ce sujet, on s'est aperçu qu'il n'y avait eu que 13 votants, alors qu'il aurait fallu la majorité des deux tiers sur un total de 20 personnes. Nous avons alerté le conseil exécutif et un nouveau vote a été effectué afin de régulariser la situation.*



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Intervention n°2 (Pierre Vassal - CVDL) : A la lecture du rapport, l'impression laissée est celle de beaucoup de difficultés pour trouver les marques entre le fonctionnement du haut conseil et celui du conseil exécutif. Cela s'entend pour une première année d'existence et une nouvelle équipe mais ce qui m'intéresse c'est l'avenir et le futur rapport car on ne peut pas rester sur un rapport de ce type et de ce contenu. En effet, le haut conseil a certes un rôle de contrôle mais également un rôle d'évaluation. Quelle sera donc la teneur des futurs rapports au regard de la politique mise en place par le conseil exécutif ?

Réponse 2 (Frédéric Dumont) : Le haut conseil n'a aucun pouvoir de sanction, il s'agit d'un organe d'alerte, pouvant émettre des avis, des conseils et désireux de travail avec le conseil exécutif. C'est aux délégués de voter ou non les bilans qui vous sont proposés.

Intervention n°3 (Pierre Chatellier - NDIE) : Il reste des postes vacants au sein de votre instance : y-a-t-il des appels à candidature ?

Réponse 3 (Yohan Penel) : Ce sujet est évoqué au cours de nos réunions mensuelles afin de cadrer ce genre de chose et de déterminer à quel moment on relance les processus. Aujourd'hui, le constat est que les gens ne connaissent pas l'instance, ils ne candidatent donc pas. Le dossier sur le haut conseil dans le prochain 100% Bad va permettre à chacun de s'approprier le sujet. Le choix de la désignation des membres, effectué par tirage au sort, a aussi pu être un frein.

Mathieu Marie complète en précisant que le choix du tirage au sort était un choix technique facilitant et permettant une égalité complète des chances pour l'ensemble des candidats.

Frédéric Dumont indique que le mode de scrutin choisi a effectivement posé souci à certaines personnes qui n'ont pas souhaité candidater. Il exprime également les difficultés à pouvoir intégrer certains collègues au regard des CV demandés ; cela devra être rediscuté. Il existe aussi des problématiques pour contacter les différents collègues, en particulier celui des sportifs de haut niveau.

Intervention n°4 (Nathalie Huet - PACA) : Je rebondis sur le sujet du tirage au sort permettant à des bénévoles de s'impliquer dans une instance extérieure, impliquant qu'il y a plus de candidats que de postes : quelle est la politique pour rattraper ces personnes qui ne seraient pas retenues et potentiellement les faire rentrer dans le giron fédéral ? C'est en effet très dommage d'avoir des bénévoles et de ne pas les utiliser pour leurs compétences.

Intervention n° 5 (Raphaël Herzog – AURA) : Les outils de démocratie participative ne sont pas tout à fait au point mort car la commission numérique a fait des recommandations en février proposant les logiciels existants : est-ce une question de moyens et/ou de délai pour la mise en place de ces outils ?

Réponse 5 (Yohan Penel) : Le rapport de la commission numérique nous a bien été remis mais nous étions dans l'attente de l'arrivée d'une élue sur le numérique. Sarah Grammatyka est là désormais. Elle complète l'intervention en expliquant que la feuille de route du secteur numérique est en cours d'établissement afin de prioriser les projets et estimer les efforts à y mettre pour répondre au mieux aux attentes.

Table ronde sur le bénévolat

La table ronde est animée par Sarah Grammatyka sur le thème : le bénévolat et son exercice au sein de nos structures fédérales.

Plusieurs témoins amènent leur regard sur le bénévolat, soit dans le cadre d'une structure fédérale, soit hors de la FFBaD :

- Rebecca Grammatyka, association Artsouilles
- Hubert Pénicaud, référent national "vie associative" à France Bénévolat
- Laure Grangeon, ancienne présidente du club de Saint-Chamond Pays de Gier Badminton - 42 et présidente de la ligue AURA



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Le diagnostic territorial réalisé par la FFBaD au printemps 2021 a mis en lumière la principale source d'inquiétude des dirigeants de club et de comité : le bénévolat. Cela vient confirmer une tendance lourde sur la décennie 2010-2020 où une lente décroissance de la dynamique bénévole était perçue par les équipes dirigeantes, notamment pour les missions de gestion à l'année des associations.

Le badminton possède de nombreux atouts qui s'expriment de manière optimale dans un cadre associatif structuré. Or, ces associations ne peuvent vivre sans les bénévoles qui animent la vie collective et portent un projet ambitieux pour le club sur son territoire, des opérationnels venant mettre en musique ce projet.

C'est donc un péril majeur qui guette le badminton français si des leviers ne sont pas activés rapidement par les différentes parties prenantes afin de rallumer et d'entretenir la flamme.

Les inquiétudes autour du bénévolat dans le sport ne datent pas d'aujourd'hui mais ont été renforcées voire démultipliées par la crise sanitaire de 2020. Pour déterminer des leviers, il faut tenter de comprendre les freins pour les transformer en atouts.

Les freins à l'engagement régulièrement évoqués sont :

- 🔊 La lente mutation de la société : de l'adhérent au consommateur, du collectif à l'individu
- 🔊 La question du temps
- 🔊 Le poids des responsabilités
- 🔊 L'effet d'une crise sanitaire épuisante
- 🔊 L'image du bénévolat renvoyée par les bénévoles eux-mêmes
- 🔊 L'absence de sens par rapport à un bénévolat social ou caritatif
- 🔊 La méconnaissance des rôles et du potentiel associatif pouvant engendrer une auto-censure
- 🔊 L'injonction à l'engagement : « venez aider ! » et non « que pouvez-vous apporter ? »
- 🔊 La question du genre

Les freins au prolongement de l'engagement sont tout aussi nombreux :

- 🔊 L'aspect humain :
 - La relation bénévole/bénévole
 - La relation bénévole/salarié
 - Tout bénévole est-il un bon bénévole ?
 - Les parents de « futures stars » ?
- 🔊 Le sentiment d'imposture
- 🔊 L'aspect répétitif de certaines missions bénévoles
- 🔊 L'inertie de l'organisation
- 🔊 La concurrence d'autres associations
- 🔊 Des décisions des instances
- 🔊 La recherche perpétuelle de financements (et dont découle une priorisation des actions)

[Lien vers la table ronde](#)

Modifications réglementaires

Mathieu Marie, secrétaire général adjoint

Présentation par Mathieu Marie des propositions de modifications réglementaires.

1. Election au conseil exécutif

L'assemblée générale (AG) du 24 février 2022 devait attribuer 3 postes vacants au conseil exécutif par une élection plurinomiale.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

2 postes étaient réservés aux femmes pour atteindre la proportion minimale de 9 femmes au conseil exécutif. 2 candidatures femmes avaient été validées par la CSOE.

Le poste restant était ouvert aux femmes et aux hommes. 7 candidatures hommes avaient été validées par la CSOE.

Lors de cette AG, un seul poste a été attribué (poste réservé aux femmes) à Sarah Grammatyka.

Cette situation pourrait perdurer indéfiniment car les règles de l'élection à des postes individuels sont très strictes : il est nécessaire, en effet, d'obtenir, au 1^{er} comme au 2nd tour, de l'élection la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour être élu·e.

Nous devons donc assouplir ces règles pour faciliter les élections au conseil exécutif lorsque plusieurs candidats se présentent.

Pour éviter que la règle de la majorité absolue soit bloquante pour attribuer des postes vacants au conseil exécutif, il est proposé de prévoir une majorité relative au 2nd tour.

4/ L'adoption, avec application immédiate, des modifications du règlement intérieur sur les règles de majorité lors des élections au scrutin plurinominal du conseil exécutif est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 111 votants – 486 voix totales, 467 voix exprimées

Pour : 364 / Contre : 103 / Abstentions : 9

La proposition est adoptée à la majorité (78%).

2. Possibilité de tenir une assemblée générale en visioconférence

Avec la crise sanitaire et les différentes restrictions de réunion, la tenue d'assemblées générales à distance a été rendue obligatoire. Aujourd'hui, notre règlement intérieur ne permet pas d'organiser une AG par visioconférence et de voter à distance, et seules des mesures dérogatoires le permettaient depuis mars 2020.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'inscrire cette possibilité dans nos textes, car les réunions à distance peuvent présenter des avantages en termes de flexibilité de fonctionnement, de coût et de logistique.

Des échanges ont lieu et des interrogations sont émises : cette modification est-elle attachée à une situation particulière ? ce choix reste-t-il à la discrétion du conseil exécutif ? cette proposition est-elle émise pour devenir récurrente et devenir la normalité ? L'assemblée semble craindre une utilisation systématique de cette possibilité dans le futur, par l'équipe en place ou par une autre et souhaite se prémunir de l'avenir.

Le président précise que le but de cette proposition n'est surtout pas de ne plus avoir aucune assemblée générale en présentiel mais d'avoir la possibilité, et pas seulement dans le cadre d'une crise sanitaire mais pour des assemblées générales extraordinaires (par exemple dans le cadre de la réforme des statuts), de pouvoir malgré optimiser la représentativité de l'assemblée générale sans porter préjudice au lien humain évoqué depuis ce matin.

L'assemblée suggère de modifier la mention proposée en ajoutant qu'au moins une des assemblées générales dans l'année se tiennent obligatoirement en présentiel. La proposition faite semble pertinente, toutefois, cette modification n'est pas possible en direct en assemblée générale. La proposition va donc être soumise au vote en l'état.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Il est suggéré que le conseil exécutif propose un nouvel intitulé de vote par voie électronique ultérieurement.

Le directeur général exprime sa surprise quant à la suspicion évoquée. François Machavoine (NAQU) s'étonne que ces questions soient posées seulement maintenant alors que la proposition de vote a été envoyée bien en amont à l'ensemble des délégués et que le sujet n'est pas fait l'objet de questions préalables.

5/ L'adoption des modifications du règlement intérieur pour permettre l'organisation d'assemblée générale à distance est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 111 votants – 486 voix totales, 462 voix exprimées

Pour : 103 / Contre : 359 / Abstentions : 19

La proposition est rejetée à la majorité (78%).

Election partielle au conseil exécutif

Benoît Ravier, responsable de la CSOE

B. Ravier expose les modalités de cette élection. Le conseil exécutif comprend aujourd'hui 20 membres : 2 postes sont vacants. 1 poste est réservé à 1 femme (articles 4.4.1.2. et 4.1.2. des statuts). L'élection se déroule au scrutin plurinominal.

Vote pour le poste du conseil exécutif réservé à une femme

Election au scrutin plurinominal

- Les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité.
- Est élue la candidate ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au 1^{er} tour.
- En cas d'égalité, la priorité est donnée au candidat le plus jeune.
- Le vote a lieu à bulletin secret.
- Les électeurs peuvent se prononcer soit pour 1 femme, soit pour aucune femme de la façon suivante :
 - 01. Contoz Valérie
 - 02. Panizza Béatrice
 - 03. Abstention
- La candidate qui obtient la majorité absolue des suffrages valablement exprimés est élue.
- La candidate qui n'obtient pas la majorité absolue des suffrages valablement exprimés est reversée dans le vote 7 ouvert aux femmes et aux hommes.

6/ ELECTION PARTIELLE : le vote pour le poste du conseil exécutif réservé à une femme est soumis au vote de l'assemblée générale, sous contrôle du responsable de la commission de surveillance des opérations électorales.

Résultat du vote : 111 votants – 486 voix totales, 448 voix exprimées

Panizza Béatrice
Contoz Valérie

276 voix (62%)
172 voix (38%)

Élue
Non élue



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Vote pour le poste du conseil exécutif ouvert aux femmes et aux hommes

Election au scrutin plurinominal

I) Premier tour

- Les électeurs peuvent se prononcer soit pour 1 candidat, soit pour aucun candidate de la façon suivante :
01. Courbet David
 02. Grenouillet Lionel
 03. Laurent Franck
 04. Candidate féminine
 05. Abstention
- La ou le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages valablement exprimés est élu au 1^{er} tour.
- Si aucune ou aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour, on procède à un 2nd tour entre toutes ou tous les candidats ayant obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés.

II) Second tour

- La ou le candidat qui obtient la majorité relative (sous réserve de l'adoption des modifications réglementaires lors du vote 4) des suffrages valablement exprimés est élu au 2nd tour.
- A défaut de candidat ayant obtenu la majorité relative des suffrages valablement exprimés, la vacance est constatée jusqu'à la prochaine assemblée générale fédérale.

7/ ELECTION PARTIELLE : le vote pour le poste du conseil exécutif ouvert à une femme ou à un homme est soumis au vote de l'assemblée générale, sous contrôle du responsable de la commission de surveillance des opérations électorales.

Résultat du vote : 111 votants – 486 voix totales, 481 voix exprimées

Laurent Franck	250 voix (52%)	Élu
Grenouillet Lionel	152 voix (32%)	Non élu
Courbet David	53 voix (11%)	Non élu
Contoz Valérie	26 voix (5%)	Non élue

Les 2 membres du conseil exécutif nouvellement élus sont appelés sur scène afin de s'exprimer.

Béatrice Panizza remercie l'assemblée pour leurs voix et se dit ravie de rejoindre l'équipe en place et de leur emboîter le pas pour poursuivre les projets à venir. Franck Laurent remercie également l'assemblée et se dit heureux d'apporter ses compétences à l'équipe en place.

Atelier 2

La même méthode est appliquée pour ce second atelier pour lequel la restitution par le consultant se fera également le dimanche matin en plénière.

Atelier 2 : L'organisation territoriale – point sur les expérimentations

Les questions :

- Quels intérêts à l'utilisation des bassins des pratiques ?
- Pourquoi régionaliser les emplois ?
- Quels intérêts et inconvénients à regrouper des comités ?
- Pourquoi un dialogue de gestion régional (contractualisation ligue-comité) ?



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Récompense

Le président, Yohan Penel présente le récipiendaire de la récompense :

L'AFCAM, Association Française du Corps Arbitral Multisports regroupant l'ensemble des officiels techniques a tenu son assemblée générale le 1^{er} avril 2022 et a choisi d'honorer, pour le badminton, Monsieur Cyrille Berton, qui n'a pu être présent ce jour-là. L'AFCAM a donc sollicité la fédération pour lui remettre la médaille de bronze pour services rendus.

Cyrille Berton exprime tous ses remerciements.

Temps d'hommage aux disparus du badminton

Le président, Yohan Penel, souhaite rendre hommage aux personnes disparues ayant œuvré d'une manière ou d'une autre pour le badminton :

- 🔊 Christian Barthel, ancien trésorier de la FFBaD pendant 10 ans
- 🔊 Christelle Glantzlen, bénévole au club de Lezennes très engagée sur l'éco-responsabilité, se voit remettre le mérite fédéral de bronze à titre posthume
- 🔊 Pascal Baron, champion parabad à l'occasion des premiers championnats de France à Colomiers en 2014, puis médaillé européen
- 🔊 Frédéric Hurtevent, président du club du Perray-en-Yvelines pendant 18 ans, GEO, animateur badminton, qui se voit également remettre le mérite fédéral de bronze à titre posthume



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Dimanche 1^{er} mai 2022

Quorum AGO dimanche 1^{er} mai 2022

Le quorum nécessaire pour permettre à l'assemblée générale de délibérer valablement est de 25% des voix soit 145,75 voix.

Nombre de délégués présents : 79/137

Nombre de délégués présents ou représentés : 112/137

Nombre de voix présentes : 491/583 dont 33 procurations représentant 125 voix

Le nombre de voix présentes étant de 491, soit 84,21%, le quorum permettant à l'assemblée générale de délibérer valablement est atteint.

Restitution des ateliers

Pierre Messerlin, consultant

Présentation de Pierre Messerlin

Diplômé de Sciences-Po Paris, Université Paris IX – Dauphine et de l'Université George Washington

Conseiller en cabinet ministériel de 2008 à 2012

Co-fondateur de la société Olbia Conseil (directeur associé jusqu'en 2019)

Projet S Conseil

Consultant indépendant

Travaille depuis 14 ans dans le secteur du sport

Accompagne les acteurs territoriaux et sportifs

Définition, conception et réalisation de leurs politiques et projets structurant dans le sport

Travaille avec collectivités territoriales, les institutions nationales, les fédérations sportives, les clubs professionnels, les différents acteurs de l'aménagement des territoires

Méthode de restitution des ateliers

1. PARTICIPATION AUX 2 ATELIERS AVEC CHACUN DES 5 GROUPES

2. REPRISE DES PROPOSITIONS ÉCRITES DES 5 GROUPES DANS LES 2 ATELIERS

3. ÉCHANGES AVEC LES ANIMATEURS DES ATELIERS

TRAVAIL DE RESTITUTION
PRÉSENTÉ LE 1^{ER} MAI 2022

Vue générale : 3 remarques sur les contenus des ateliers

1

**BEAUCOUP DE CONTENU
PRODUIT DANS CHAQUE
GROUPE ET DANS CHAQUE
ATELIER** (40 FEUILLES REMPLIES
EN 2 HEURES).

2

**UNE PRODUCTION COHÉRENTE
D'UNE QUESTION À L'AUTRE,
DANS CHAQUE GROUPE ET
ENTRE LES ATELIERS.**

3

**ASSEZ PEU DE DIVERGENCES
AU SEIN DES GROUPES ET
ENTRE LES GROUPES : LES
RÉPONSES SE COMPLÈTENT ET
SE RECOUPENT LARGEMENT.**

[Lien vers la restitution de l'atelier 1](#) / [Lien vers la restitution de l'atelier 2](#)

Rapport du trésorier général

Jules Harduin, trésorier général / Audrey Baron, trésorière générale adjointe

En préambule, la trésorière générale adjointe exprime sa joie d'être là aujourd'hui, pour sa première assemblée générale en présentiel, et espère que le rapport financier, ainsi que l'ensemble des documents envoyés ont été lus et qu'ils soulèveront des questions.

Faits marquants de l'année 2021

📢 Impact COVID

- Après une baisse d'activité significative de la saison 2020/2021, les données disponibles au 31/12/2021 semblent indiquer une reprise. En effet, le nombre de licenciés au 31/12/2021 s'est établi à 168.817 licenciés contre 130.577 à la clôture précédente. Ce supplément de 38.240 licenciés représente une hausse de 29%.

	Saison 2021-22 Clôture 2021		Saison 2020-21 Clôture 2020		Evolution N-1/N	
	#	Répartition %	#	Répartition %	#	Répartition %
Adultes	106 685	63%	80 488	62%	26 197	33%
Jeunes	57 805	34%	46 980	36%	10 825	23%
- 9 ans	4 327	3%	3 109	2%	1 218	39%
	168 817		130 577		38 240	29%

- Du fait d'un retour à la quasi-normale, l'activité sportive a pu reprendre progressivement. La FFBaD a par ailleurs pu de nouveau organiser les Yonex Internationaux de France de Badminton (IFB) au mois d'octobre à Coubertin.
- La FFBaD a bénéficié d'une enveloppe de 246 k€ versée par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre d'un plan de relance. Cette enveloppe a permis notamment d'octroyer une remise de 50% sur les affiliations aux clubs ainsi que de récompenser dans les clubs, les dirigeants de leurs choix pour une enveloppe totale de 100 k€.
- Après étude par l'administration des dossiers déposés par la FFBaD, cette dernière s'est vue octroyer une aide dans le cadre du fonds de solidarité pour un montant de 1.046k€.

COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Audrey Baron remercie Eric Salanoubat, Céline Berton et Sébastien Motard pour le travail effectué sur ce dossier.

Dispositif demandé et obtenu sur l'exercice (en milliers €)	2021
Exonérations charges sociales	144
Chômage partiel	22
Aides fonds de solidarité	864
Plan de relance - enveloppe Agence Nationale du Sport (ANS)	246
	1 276

Dispositif demandé au titre de 2020, obtenu en 2021 (en milliers €)	2021
Exonérations charges sociales	121
Aides fonds de solidarité	182
	303

➤ Pertes de ressources

La baisse des licences de la saison 2020-2021 s'est répercutée pour 8/12 dans les comptes 2021 ce qui explique la variation négative importante constatée entre 2021 et 2020.

en €Milliers	2021	2020		Evolution N/N-1
Licences, affiliations, abonnements (mag)	3 983	4 576	-	593 -13%
Participation fédérale	119	147	-	28 -19%
Inscriptions compétitions	89	13		76 582%
Total	4 191	4 736	-	545 -12%

La baisse des ressources a été amoindrie par :

- La reprise de l'activité normale au sein des clubs en septembre 2021
- La reprise des compétitions à partir de la rentrée 2021
- La maîtrise des budgets des différents secteurs en lien avec l'activité

Résultat de l'exercice 2021

Résultats par secteur et évolution

en €Milliers	2021	2020		Evolution N/N-1
Secteur associatif	1 341	560		781 139%
Secteur lucratif	- 176	- 449		273 -61%
Secteur formation	- 223	- 136	-	87 64%
Total	942	25	-	967 -3919%

L'année 2021 se termine avec un résultat bénéficiaire de 942 k€ principalement lié à :

- La maîtrise des budgets
- L'obtention du fonds de solidarité

COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

en €Milliers	Réalisé 2021	Budget voté AG	Ecart Réalisé/Budget	
Vie sportive	- 1 225	- 1 392	167	-12%
Bad & Société	- 208	- 249	41	-16%
Support	2 375	1 386	989	71%
Total	942	255	1 197	-470%

Secteur Vie sportive

en €Milliers	Réalisé 2021	Budget voté AG	Ecart Réalisé/Budget	
Haute performance & Haut Niveau	- 925	- 840	85	10%
Pratiques compétitives	53	59	6	-10%
Evènementiel	- 272	- 453	181	-40%
Disciplines associées	28	2	30	-1485%
Officiels de terrain	- 107	- 147	40	-27%
Equipements	- 1	8	7	-88%
Total	- 1 225	- 1 392	167	-12%

Le budget haute performance a été impacté négativement par les mesures sanitaires requises lors des déplacements internationaux.

La variation positive du budget Evènementiel s'explique par la baisse du prize-money et des aides pour l'application des mesures sanitaires qui n'avait pas été budgétées.

Secteur Bad & Société

en €Milliers	Réalisé 2021	Budget voté AG	Ecart Réalisé/Budget	
Bad & Société	- 208	- 249	41	-16%
Total	- 208	- 249	41	-16%

La variation positive provient de certaines actions prévues en 2021 et financées en partie au travers du contrat de développement qui ont été reportées, les fonds dédiés correspondant également.

Secteurs supports

en €Milliers	Réalisé 2021	Budget voté AG	Ecart Réalisé/Budget	
Administratif	- 808	- 849	41	-5%
Finance et économie du bad	4 330	3 552	778	22%
Relations avec les territoires	- 144	- 120	24	20%
Emploi - Formation	- 493	- 502	9	-2%
Badminton et handicap	60	15	74	-511%
Badminton Responsable	-	6	6	-100%
Communication - Marketing	- 24	- 150	126	-84%
Numérique	- 545	- 524	21	4%
Observatoires des pratiques	-	-	-	n.a
Paris 2024	- 1	-	1	n.a
Total	2 375	1 386	989	71%

Variation positive grâce à une gestion prudente et un impact positif de la licenciation, plus importante que celle budgétée.

COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Réalisé 2021

en €Milliers	2021	2020	Evolution N/N-1
Produits d'exploitation	8 953	6 974	1 979 28%
Charges d'exploitation	- 8 017	- 6 680	1 337 20%
Résultat d'exploitation	936	294	642 219%
Résultat financier	2	1	2 386%
Résultat exceptionnel	4	- 318	322 -101%
Résultat net	942	- 24	966 -4092%

Bilan au 31/12/2021

ACTIF

en €Milliers	ACTIF
Immobilisations incorporelles	684
Immobilisations corporelles	831
Immobilisations financières	23
ACTIF IMMO	1 538
Stock marchandises	76
Créances clients	679
Autres créances	383
Trésorerie	5 589
Charges constatées d'avance (CCA)	72
ACTIF CIRCULANT	6 798
TOTAL ACTIF	8 336

- 35 k€ investis 2021 en immobilisations incorporelles principalement pour le développement de logiciels (Poona).
- Maintien de la dépréciation du logiciel MyCompet
- 19 k€ investis en immobilisations corporelles (système de visioconférence et matériel informatique).
- La trésorerie est en augmentation de +2 M€ par rapport à 2020 en lien avec le résultat présenté.

COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

PASSIF

en €Milliers	PASSIF
Réserves pour projet	200
Report à nouveau	2 089
Résultat de l'exercice	942
Total fonds propres	3 231
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	189
Total fonds dédiés	189
Provisions pour risques & charges	119
Total PRC	119
Dettes financières	10
Dettes d'exploitation	1 432
<i>Dettes fournisseurs</i>	829
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	603
Autres dettes	491
Produits constatés d'avance (PCA)	2 865
Total dettes	4 798
TOTAL PASSIF	8 336

- Réserves pour projet correspond aux réserves constituées pour les Championnats du Monde 2025.
- Les fonds dédiés proviennent de la part non consommée du contrat de haute performance (75 k€) et du contrat de développement (114 k€).
- Provisions pour risques et charges dont 96 k€ d'indemnités de fin de carrière.
- L'emprunt contracté pour l'acquisition d'une partie du siège fédéral a été soldé sur 2021. La FFBaD n'a plus d'emprunts en cours à la clôture.

	2021	2020
Résultat de l'exercice	942 017 €	- 24 665 €
Charges sans décaissement de trésorerie	504 069 €	789 933 €
Produits sans encaissement de trésorerie	- 309 587 €	- 206 970 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	3 733 €	- €
Autres financements	3 000 €	
Capacité à générer de la trésorerie	1 143 232 €	558 298 €
Investissements	- 56 641 €	- 605 077 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	- 21 611 €	- 30 911 €
Remboursements sur autres financements	- €	- €
Total investissements décaissés	- 78 252 €	- 635 988 €
Variations des postes d'exploitations (dettes, créances, stock...)	998 672 €	- 1 156 402 €
Mouvement net de trésorerie	2 063 652 €	- 1 234 092 €



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Temps d'échange avec l'assemblée

Intervention n°1 (Thierry Stempfél – GEST) : Je m'étonne de la ligne Paris 2024 pour laquelle il y a très peu de dépenses, particulièrement pour une fédération olympique ?

Réponse n°1 (Yohan Penel) : Aujourd'hui, le secteur repose uniquement sur les forces bénévoles, au nombre de quatre, ici présents et je les en remercie. Nous étions en attente de certaines informations et nous allons pouvoir procéder à un recrutement sur ce secteur. Le programme « Volontaires » va aussi être lancé. Nous avons un besoin de ressources humaines professionnelles pour engager les actions sur tout le territoire afin que ne soit pas uniquement les Jeux de Paris mais de toute la France.

Rapports des commissaires aux comptes

Alexandre de Froissard, commissaire aux comptes

Alexandre de Froissard remercie l'ensemble du personnel de la fédération pour cette première année de collaboration qui n'est pas toujours très simple et qui demande surtout beaucoup de temps afin de s'approprier l'ensemble des dossiers et comprendre le fonctionnement de la fédération. Il adresse des remerciements tous particuliers à Eric Salanoubat, Céline Berton, Sébastien Motard ainsi qu'à Audrey Baron et Jules Harduin et Alicia Volant en tant qu'experte comptable.

Cette première année de mandat a aussi été consacrée à la mise à jour en termes de reclassement et de présentations des comptes (les risques et charges, les aides personnalisées, par exemple).

Un second point d'évolution est la part fléchée des licences, décidée il y a très longtemps, et destinée à financer l'aide aux structures associées, le dialogue de gestion et les actions de développement. Jusqu'au 31 décembre 2020, cette part était constatée au bilan dans le poste « autres dettes ». Nous avons questionné cette pratique à notre arrivée car elle n'était plus conforme au nouveau règlement comptable applicable aux associations depuis le 1^{er} janvier 2020.

Nous avons demandé la mise en conformité afin que le produit de licence soit affiché en totalité dans les produits de l'exercice, à partir du 1^{er} janvier 2021. Ceci a généré une augmentation du report à nouveau de plus de 650K€.

Deux rapports sont produits par nos soins :

➤ Le rapport sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Badminton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Cette certification est sans réserve. Nous émettons simplement un point d'attention sur l'article 3.1.b, intitulé « changements de présentation » dans l'annexe.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

👉 Le rapport concerne les conventions réglementées

Ce rapport mentionne trois conventions réglementées qui concerne les rétributions de trois élus de la fédération :

- Le président de la fédération, Yohan Penel, qui perçoit une rémunération brute de 1829,82€ mensuelle
- La vice-présidente, Audrey Legrand, qui perçoit une rémunération brute de 634,48€
- Le secrétaire général adjoint, Mathieu Marie qui perçoit une rémunération brute de 634,48€

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III.1.b « Changements de présentation » de l'annexe des comptes annuels qui décrit les changements de présentation qui ont été appliquées conformément au Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note III.1.b de l'annexe intitulé « Changements de présentation » expose les changements de présentation qui ont été appliquées conformément au Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié la correcte application de ces changements de présentation, leur conformité avec le règlement comptable visé ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil exécutif.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Éléments de précision suite à la présentation du commissaire aux comptes

Avant Méthode appliquée dans jusqu'au 31 déc. 2020	Après Méthode appliquée à partir du 1er jan. 2021
Constatation de 100% de la part fléchée de la licence dans les comptes de produits Déduction des dépenses consommées sur la période dans le compte de produits	Constatation de 4/12 de la part fléchée de la licence dans les comptes de produits sur l'année de début de saison et 8/12 sur l'année suivante La variation entre les produits fléchés de la licence et les charges consommées correspondantes se traduit directement dans le compte de résultat

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Avant

Méthode appliquée dans jusqu'au 31 déc. 2020

Part fléchée non utilisée

Identification des montants non utilisés au bilan dans des comptes autres dettes identifiées par fléchage

Après

Méthode appliquée à partir du 1^{er} jan. 2021

Stock antérieur : Proposition d'affectation dans des comptes de réserves identifiées par fléchage

- 392 010 € en réserve action développement
- 221 430 € en réserve dialogue de gestion
- 40 343 € en réserve DER

A partir du 1^{er} jan. 2021: arrêt du fléchage dans les comptes et présentation extra-comptable

De ce fait, au 31 décembre 2020, la part fléchée n'avait pas été utilisée. Il convient donc de décider de ce que l'on en fait.

La préconisation de la fédération est d'affecter les fonds fléchés restant en réserves dédiées sur ces fonds fléchés.

Temps d'échanges avec l'assemblée

Intervention n°1 (Julien Delmas – NAQU) : Dans la méthodologie à venir, il n'y aura donc plus de fléchage ? De la même manière que je me suis exprimé sur le maintien d'une assemblée en présentiel, je préférerais garder ce fléchage, comme sécurité.

Réponse n°1 (Audrey Baron – Jules Harduin) : Dans les comptes. Il y aura, à priori, un arrêt du fléchage, le but étant de simplifier cette dimension comptable car cela implique aujourd'hui une vraie complexité pour les équipes. Les autres fédérations fonctionnent déjà sur ce nouveau modèle et ne rencontrent pas de souci particulier, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. On entend toutefois votre réserve.

Intervention n°2 (Christian Privat – OCC) : J'ai été dans une ligue ayant un pôle espoirs et nous avons des difficultés à le gérer. Que va-t-il se passer si cette aide disparaît ?

Réponse n°2 (Jules Harduin) : Attention, il n'est nullement question de supprimer les aides.

Intervention n°3 (Pierre Chatellier - NDIE) : Pour revenir un peu sur la genèse de ces fléchages, c'était, à l'époque, essentiellement pour faire passer les augmentations de licences et c'était devenu une habitude. Je comprends que l'on puisse avoir envie de garder cette méthode qui donne un sentiment de sécurité mais cela reste une pratique et non pas un besoin.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Intervention n°4 (Nathalie Hubert – HDF) : Je ne suis pas une spécialiste des chiffres mais dans tous les cas il y aura toujours un prévisionnel qui sert de garde-fou, pour lequel on peut toujours voter contre si besoin. Il n'y a donc pas de gros risque à voter ce qui nous est proposé.

Également, j'ai cru comprendre que les subventions vers notre ligue avaient été moindres cette année alors que la demande était supérieure à l'an dernier et pourtant, la fédération a de l'argent ??

Réponse n°4 (Audrey Baron – Yohan Penel) : Je précise que l'on vous soumet au vote un budget, nous allons tout à l'heure vous soumettre le budget 2022. Nous avons fait le choix de maintenir le dialogue de gestion malgré la baisse des licences, qui aurait mathématiquement entraîner aussi une baisse de ce dialogue de gestion. Ce que tu évoques par rapport à ta ligue, ce n'est pas l'argent de la fédération, ce sont les crédits de l'ANS qui sont attribués après une évaluation des actions ; une action non retenue entraîne une baisse de l'enveloppe.

Le président en profite pour annoncer que l'enveloppe ANS pour la saison prochaine est en augmentation de 29%. Cet argent est intégralement reversé aux territoires.

Jules Harduin complète en annonçant la création d'un club des trésoriers qui permettra de meilleurs échanges entre les différentes instances.

Intervention n°5 (Denise Désirliste – CVDL) : Concernant les réserves, avez-vous déjà défini les actions ?

Réponse n°5 (Jules Harduin) : Ce ne sont pas des actions prévues en amont mais on consomme le capital au fur et à mesure des actions.

Un vote test est effectué en amont.

8/ L'imputation du fléchage historique en réserves est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 457 voix exprimées

Pour : 315 / Contre : 142 / Abstentions : 15

La proposition est adoptée à la majorité (69%).

Approbation des comptes 2021

9/ L'approbation des comptes annuels 2021 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 475 voix exprimées

Pour : 450 / Contre : 25 / Abstentions : 2

La proposition est adoptée à la majorité (95%).

Audrey baron remercie l'assemblée de sa confiance.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le résultat 2021 est de 942 017€. Il est proposé de mettre une réserve de 130 k€ sur les championnats du Monde 2025. Pour rappel, en 2020, une réserve de 200 k€ avait déjà été actée et le budget prévisionnel construit en 2018 était de 300 k€, auquel nous ajoutons l'inflation.

Le reste du résultat étant proposé de passer en report à nouveau, soit un total 201 à affecter de 3 030 878 €.

10/ L'affectation du résultat de l'exercice est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 466 voix exprimées

Pour : 446 / Contre : 20 / Abstentions : 10

La proposition est adoptée à la majorité (96%).

11/ L'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 471 voix exprimées

Pour : 471

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Quitus au trésorier général pour la gestion des comptes

12/ Le quitus au trésorier général pour la gestion des comptes est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 476 voix exprimées

Pour : 447 / Contre : 29

La proposition est adoptée à la majorité (94%).

Les trésoriers remercient l'assemblée de leur confiance.

Rapport du trésorier général et budget prévisionnel 2022

Jules Harduin, trésorier général

Un projet politique : transformer en profondeur la fédération



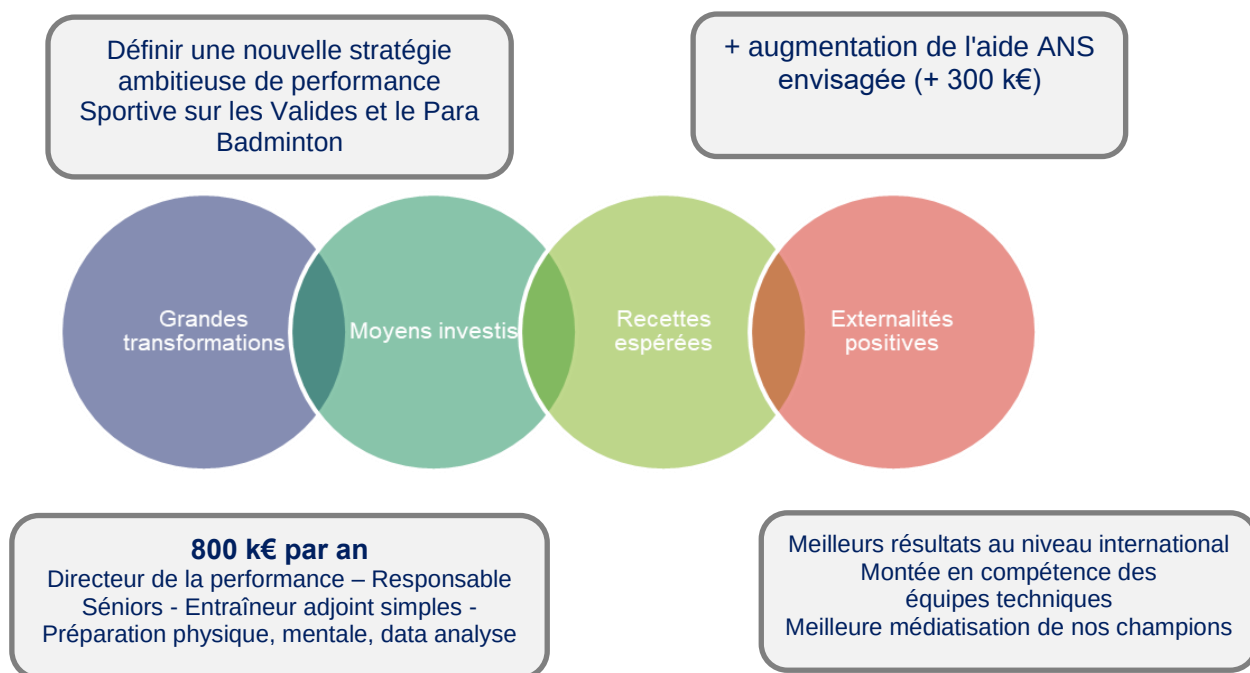
Une volonté : se projeter avec ambition dans le futur

2019				2024
190.000		Licencié.e.s 		220.000
1.980		Clubs 		2.024
9,5 M€		Budget 		11,2 M€

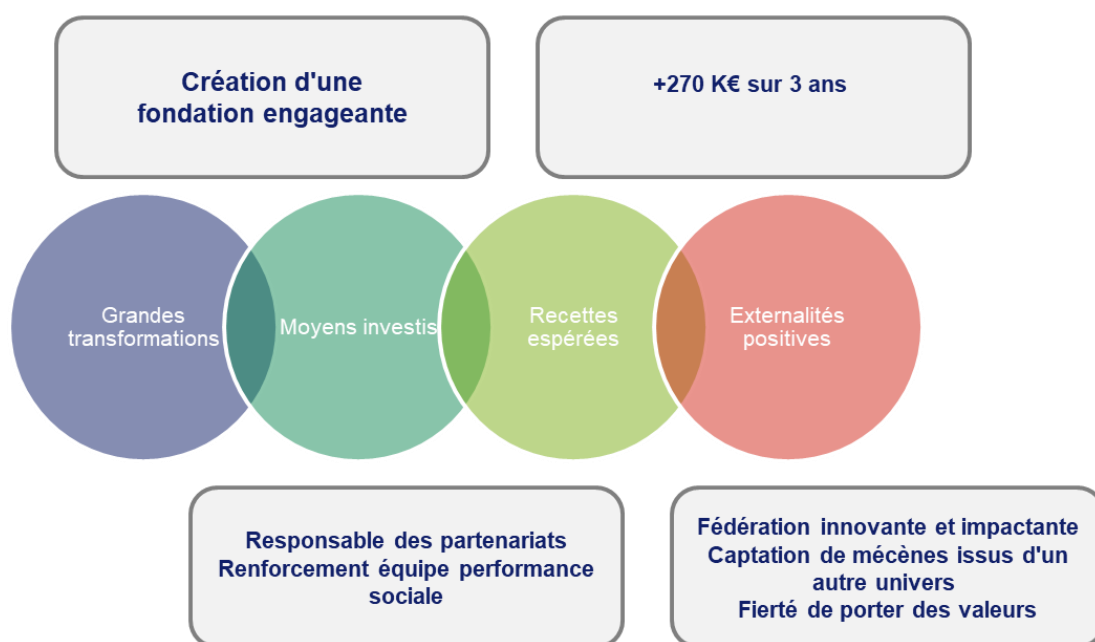
COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Mettre des moyens sur le sportif pour transformer l'essai chez les seniors



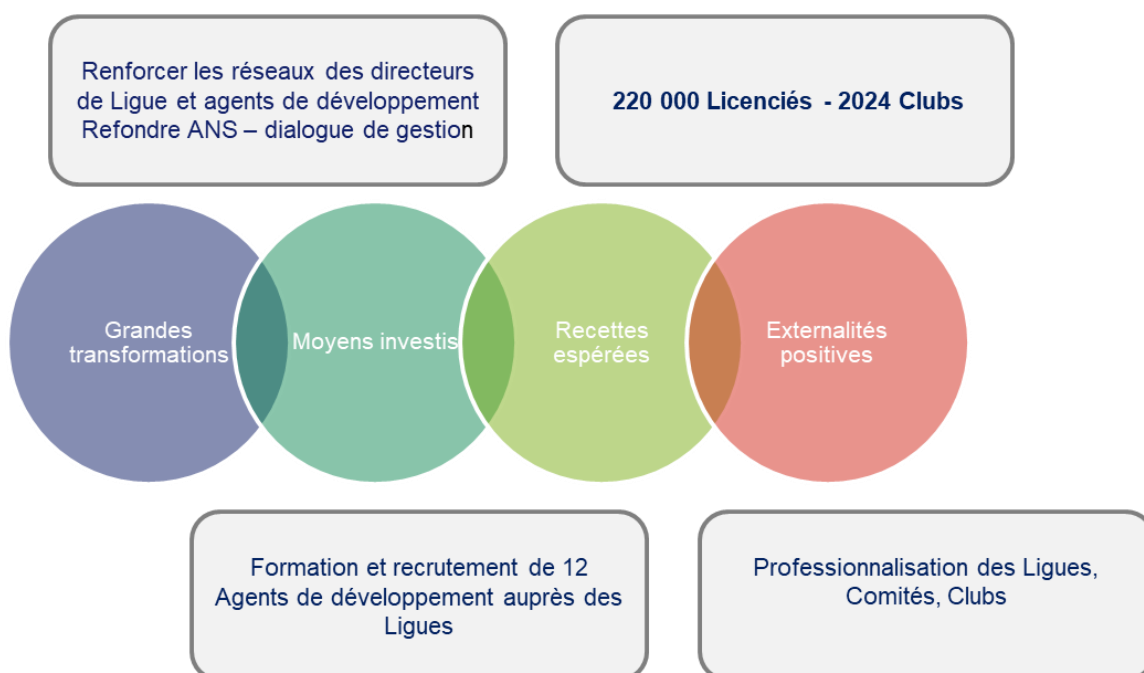
La performance sociale comme levier stratégique de fédération innovante



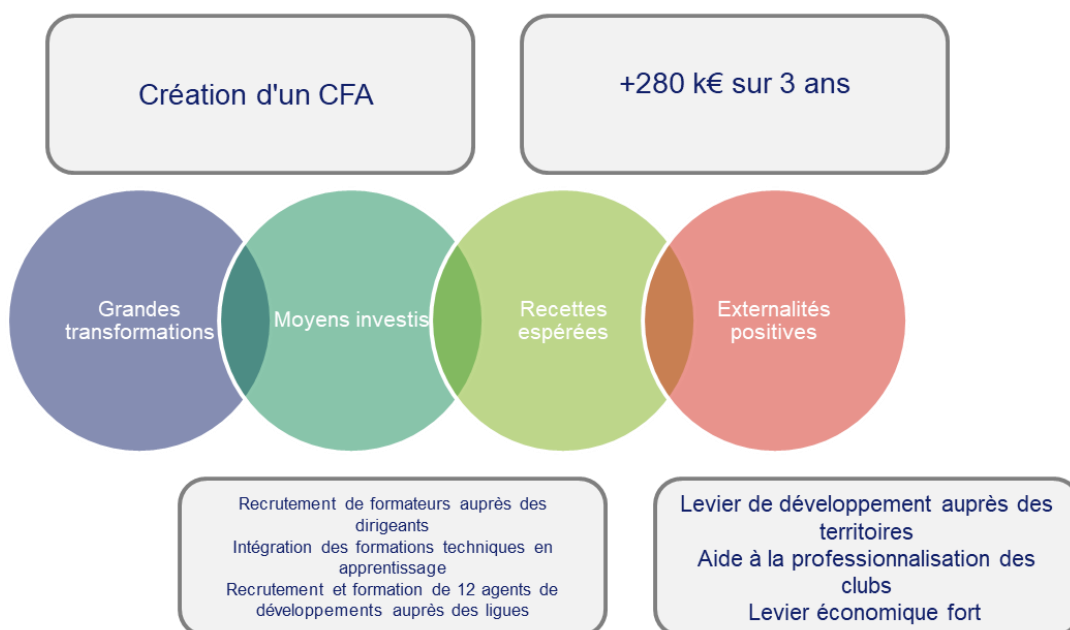
COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Continuer à structurer la collaboration avec les territoires

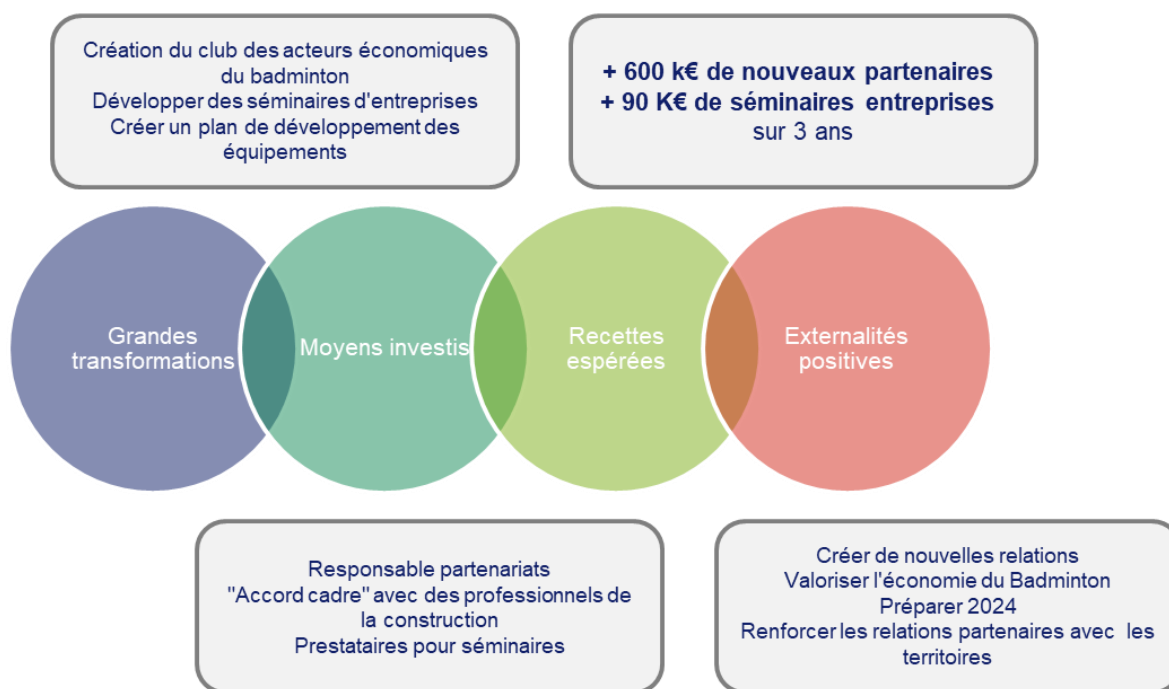


Faire de FormaBad un outil rentable et un pilier de tous les autres acteurs



Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Structurer une vraie relation avec les acteurs privés



En conclusion, soyons ambitieux aujourd'hui pour faire rayonner le badminton demain.

 Une ambition légitime pour notre sport, qui équilibre **excellence sportive et sociale**

 Des décisions d'investissement **progressives et contrôlées**

 Des prévisions de recettes **nouvelles et mesurées**

 Une collaboration **renforcée et gagnant-gagnant** avec nos territoires

 Un changement culturel et de pensée pour chaque acteur qui crée davantage de valeurs pour la communauté

COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Un budget 2022 pour un investissement durable dans l'avenir

	2021	2022	2023	2024
Performance Sportive	-925	-1,864	-1,851	-1,841
Pratiques compétitives	49	218.85	311.73	357.73
Disciplines associées	27.7	-70	-70	-70
Officiels de terrain	-107.2	-180.2	-180.2	-180.2
Équipements	1.4	-79.5	-79.5	-79.5
Vie sportive	-29	-111	-18	28
Évènementiel	-268	-530	-515	-499
Relations avec les territoires	-144	-172	-137	-109
Performance sociale	-149	-403	-403	-403
Formabad	-493	-476	-512	-668
Administration et animation d'équipe	-1,353	-1,579	-1,579	-1,579
Finance et économie du badminton	4,330	4,315	4,956	5,552
Badminton Responsable	-	-5	-5	-5
Communication - Marketing	-24	7	47	79
Paris 2024	-	-7	33	-12
Maison du Bad	-	-	-	-
Total	942	-823	15	543

- Une présentation pluriannuelles tenant compte des logiques d'investissement et de retour sur investissement
- 5 grands leviers de transformation évoqués lors de l'AG février et des territoires
- Une intégration progressive des ressources et des dépenses avec un investissement important dès 2022

Un budget ambitieux pour essayer de faire passer un palier à la fédération sur cette olympiade

Eric Salanoubat complète l'intervention du trésorier générale en précisant que l'idée est d'investir pour avoir une nouvelle fédération dans trois ans. Le budget de la fédération va passer de 9,5M€ à 11M€, le nombre de professionnels sera plus important et donc plus performant dans la mise en place des actions, plus présent au niveau des territoires. Un nouveau modèle économique également avec de nouvelles recettes nous rendant moins dépendant du niveau des licences.

C'est une démarche d'investissement d'entrepreneuriat.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Temps d'échanges avec l'assemblée

Intervention n°1 (Jean-Paul Didier – BRET) : Je lis Maison du Bad : 0€ jusqu'en 2024 : qu'est-ce que cela signifie ?

Réponse 1 (Jules Harduin) : Ce sujet devait être relancé mais comme vous le savez, les conditions étaient particulières, Thierry Soler n'est arrivé que très récemment. Il s'agit d'un projet à très long terme avec beaucoup d'implications et cela prendra du temps avant d'avoir un cahier des charges avec, potentiellement un chiffrage, d'où le 0€. Ce projet est toujours en réflexion.

Intervention n°2 (Pierre Vassal - CVDL) : Comment se décompose les 860 k€ d'augmentation pour la performance sportive ?

Réponse 2 (Jules Harduin) : Je n'ai pas les chiffres précis mais l'idée est d'aider la DTN à construire la performance sportive en amenant des compétences avec l'arrivée d'entraîneurs, d'un data scientist mais également d'envoyer les joueurs se confronter aux meilleurs en Asie.

Intervention n°3 (Jean-Brice Montagnon - AURA) : Je suis chargé de mission sur les disciplines associées et je vois qu'il y a au budget une ligne dédiée : quelle distinction faite vous entre les disciplines associées et les pratiques associées et quel sera le budget alloué à ces différentes actions ?

Réponse 3 (Yohan Penel) : Il y avait un souhait de rapprochement entre la fédération et d'autres disciplines comme le Crossminton, le Racketlon, le Plumfoot afin qu'elles puissent bénéficier de la structuration de la fédération et que la fédération s'appuie sur ces disciplines pour s'approprier d'autres espaces, d'autres publics et pouvoir diversifier les activités. Une lettre d'engagement entre ces quatre parties a été signée sur les IFB 2021 et une demande de délégation a été conjointement portée au ministère. A côté de ça, il existe le AirBadminton, discipline encore non reconnue de haut niveau mais plutôt une pratique.

Maintien des tarifs des licences, de l'affiliation fédérale et du plafond des cotisations locales pour la saison 2022/2023

Eric Salanoubat, directeur général

L'idée est de poursuivre ce qui a été présenté : dans un but de simplification et de cohérence, il vous est proposé, tout en maintenant le service, de valider un prix de licence intégrant les 2€ du 100% BaD, pour un montant identique.

13/ Le maintien des tarifs des licences (suppression des fléchages et intégration 100% BaD), des cotisations annuelles et des titres de participation pour la saison 2022/2023 est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 469 voix exprimées

Pour : 370 / Contre : 99 / Abstentions : 2

La proposition est adoptée à la majorité (79%).



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Intervention n°1 (Julien Delmas - NAQU) : Est-ce que les licenciés qui ne souhaitent pas recevoir le magazine pourront toujours se faire rembourser ?

Réponse 1 (Eric Salanoubat) : Ce n'est plus un abonnement, on pourra donc toujours demander à ne plus le recevoir mais il n'y aura plus de remboursement. Le 100% BaD fait partie de l'ensemble des services proposés.

Intervention n°2 (Jean-François Aninat - OCC) : Est-ce que cela n'est pas assimilé à de la vente forcée ?

Réponse 2 (Jules Harduin) : Non, c'est plutôt le format actuel qui pourrait l'être. Le magazine est reçu par une très grande majorité et il ne sera plus considéré comme une vente, mais comme un service.

Intervention n°3 (Nathalie Huet - PACA) : A l'époque, les 2€ correspondaient aux frais d'envoi postaux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Réponse 3 (Pascal Bildstein) : Le coût fixe d'un 100% BaD est d'environ 20 k€ par numéro auxquels il faut ajouter les coûts variables (nombre d'impressions, frais de routage et les frais d'affranchissement qui sont en augmentation).

14/ Le maintien du plafond des cotisations locales pour la saison 2022/2023 est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 471 voix exprimées

Pour : 432 / Contre : 39

La proposition est adoptée à la majorité (92%).

Approbation du budget prévisionnel 2022

Jules Harduin, trésorier général

15/ L'approbation du budget prévisionnel 2022 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 110 votants – 481 voix totales, 466 voix exprimées

Pour : 372 / Contre : 94 / Abstentions : 5

La proposition est adoptée à la majorité (80%).

Questions diverses

Pas de questions diverses.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
30 avril – 1^{er} mai 2022

Clôture de l'assemblée générale

Yohan Penel, président

Le président clôture l'assemblée générale en remerciant l'assemblée dont les votes vont permettre à la fédération de franchir un cap et de partager le projet fédéral. C'est la traduction budgétaire d'une ambition qui vient d'être actée très largement.

L'assemblée générale est aussi un temps de partage et les deux ateliers et la table ronde d'hier vous ont permis de vous exprimer. Nous allons nous appuyer sur vos retours pour lancer les chantiers dont celui du bénévolat.

Le consultant, Pierre Messerlin, a été très agréablement surpris de l'ensemble des réflexions et propositions émises au cours des ateliers.

Il était également important de partager tous ensemble cette finale (perdue) du double mixte des championnats d'Europe. Il nous appartient de transformer cette médaille en or désormais car c'est bien sûr le destin des joueurs qui se joue sur une finale, mais aussi le destin de notre discipline.

Le président renouvelle, au nom de la fédération, ses remerciements à tous les acteurs qui portent ce sport magnifique qui continuera de nous faire vibrer et souhaite que l'on soit encore plus nombreux à l'assemblée générale 2023, en présentiel.

Yohan Penel remercie les personnes qui ont fait la réussite de cette assemblée générale, Emilie Coconnier, Céline Berton, Sophie Chevalley.

Enfin, il remercie Sarah Grammatyka, secrétaire générale de la fédération, dont s'était la toute première assemblée générale.

Clôture de l'assemblée générale à 12h00.

Yohan PENEL, président de la FFBaD

Sarah GRAMMATYKA, secrétaire générale